Attestation d'hébergement

Modèle à remplir — attestation sur l'honneur, article 441-7 du code pénal · juricentral.com

1. L'HÉBERGEANT — CELUI QUI ATTESTE

Hébergeant — Nom et prénom .....

Né(e) le, à .....

Adresse .....

Pièce d'identité (type et n°) .....

2. LA PERSONNE HÉBERGÉE

Hébergé(e) — Nom et prénom .....

Né(e) le, à .....

Adresse .....

Pièce d'identité (type et n°) .....

3. L'HÉBERGEMENT

Adresse du logement (celle de l'hébergeant) .....

Hébergement depuis le .....

Qualité de l'hébergeant sur le logement — propriétaire, locataire, autre .....

4. CONDITIONS — COCHER UNE SEULE CASE

À titre gratuit, sans contrepartie financière .....

Avec participation aux frais — montant mensuel .....

> **Ce choix a une conséquence fiscale.** Une participation aux frais versée par la personne hébergée peut être regardée comme un revenu à déclarer par l'hébergeant. L'hébergement à titre gratuit n'en produit aucun, mais il peut modifier le calcul des prestations de la personne hébergée. Renseignez la case qui correspond à la réalité : c'est elle qui sera opposée en cas de contrôle.

5. OBJET DE L'ATTESTATION

Destinataire — organisme ou administration .....

Démarche concernée .....

> Texte à recopier de votre main avant de signer : **« Je soussigné(e) [nom et prénom], atteste sur l'honneur héberger [nom et prénom de la personne hébergée] à mon domicile ci-dessus mentionné. J'ai connaissance qu'une fausse attestation m'expose aux sanctions de l'article 441-7 du code pénal. »**

PIÈCES À JOINDRE

Pièce d'identité de l'hébergeant .....

Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de trois mois .....

Pièce d'identité de la personne hébergée .....

Fait à ……, le ……

Signature de l'hébergeant

Modèle gratuit — juricentral.com. Une attestation faisant état de faits matériellement inexacts est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (art. 441-7 c. pén.) ; les peines sont portées à trois ans et 45 000 € lorsqu'elle est établie en vue d'obtenir un titre de séjour. Contenu informatif, ne constitue pas un conseil juridique personnalisé.